

Montréal, le 4 avril 2016

Monsieur Pierre Ouellet  
Chef de Cabinet  
Cabinet du ministre des transports  
700 boul. René-Lévesque Est  
29<sup>e</sup> étage  
Québec, Québec

Objet : Contrat no : 1201-14-ZZ03  
Libellé : Fournir au ministre une expertise-conseil dans la réalisation de son mandat et effectuer des recherches, diagnostics et analyses (détection de situations pouvant compromettre l'intégrité du processus d'adjudication des contrats du ministère des Transports)

M. Ouellet,

Tel que mentionné lors de notre rencontre du 23 février dernier, j'avais une préoccupation quant à l'impact du remaniement du 28 janvier. En effet, je tentais de mesurer les conséquences du changement de ministre, sur la volonté du nouveau cabinet, d'aller dans le même sens que le précédent, particulièrement en ce qui a trait aux questions d'éthique et de conformité.

Mon mandat consiste entre autre à conseiller et soutenir le ministre afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité du ministère, de ses employés et de ses processus, tout en apportant des améliorations, en rectifiant les situations à risques et en effectuant de la prévention en déployant des efforts en amont. En ce sens, il semble évident que le maintien de ma mission soit directement lié aux priorités du cabinet en place et qu'un engagement assuré s'impose.

Je vous réitère le contexte dans lequel on m'a offert ce mandat. À l'origine, le ministre Poëti voulait s'assurer entre autres que les recommandations de l'unité anticollusion étaient toujours appliquées et en vigueur. En plus des diverses tâches identifiées dans le contrat, le ministre m'avait mandaté pour assurer un suivi des travaux de la CEIC ainsi que de faire les analyses, recherches et diagnostics nécessaires à l'application des recommandations. Donc, dans ce contexte, nous avons convenu qu'une indépendance de ma part s'avérait primordiale, ce qui explique ma situation de consultante indépendante détenant un contrat avec le Ministère des Transports, au service du ministre et de la sous-ministre Dominique Savoie en autorité

bicéphale. Et dans ce sens, je vous ai fourni par courriel après notre rencontre, un aperçu des tâches que j'exécutais dans le cadre de mon mandat.

À la lumière des développements des dernières semaines, force est de constater que le nouveau cabinet ne semble pas retenir les mêmes priorités ni préoccupations que le cabinet précédent. De fait, suite au remaniement, et bien que je sois la conseillère du ministre à travers mon mandat et les spécifications de mon contrat, j'ai espéré pendant 3 semaines qu'on communique avec moi. C'est ainsi que, sans nouvelles de mes supérieurs, j'ai initié une rencontre avec vous afin d'échanger sur la nature de mes travaux, mais surtout, sur le type d'irrégularités que j'ai pu observer depuis mon arrivée au ministère.

Lors de notre rencontre du 23 février 2016, j'ai tenté de vous partager mes inquiétudes succinctement. Et dans ce sens, j'ai été fort satisfaite de votre ouverture, de votre compréhension, et de votre écoute soutenue. Puisque vous étiez informé de ces nouvelles informations pour la première fois, nous avons convenu d'une rencontre de suivi afin de statuer sur la nature de mon rôle dans le nouveau contexte et sur la suite à donner aux divers dossiers auxquels j'ai fait référence. Cette rencontre fut fixée au 15 mars, et malheureusement, elle n'a pas eu lieu puisque vous étiez à l'extérieur du Cabinet, et depuis, aucune nouvelle date de rencontre ne fut fixée.

C'est ainsi que depuis cette rencontre, et en l'absence de directive émanant du Cabinet, je me suis appliquée à répondre aux demandes du Bureau du sous-ministre. Ainsi, je travaille présentement à justifier les recommandations que j'avais soumises au ministre Poëti l'automne dernier.

Après réflexion et analyse du présent environnement, je dois vous dire M. Ouellet, qu'afin de préserver ma propre intégrité, je me dois de vous informer que ce travail est tout à fait inutile. Tout consultant d'une boîte privée vous confirmerait qu'il est sollicité pour son expertise et que, bien entendu, un minimum d'explications est requis, mais certainement pas plusieurs mois de justifications. De plus, certains des dossiers sur lesquels je me penche présentement sont travaillés parallèlement par d'autres unités du ministère, cependant, on refuse, soit ma collaboration, soit le partage d'informations. Convenons qu'on observe ici, non seulement un dédoublement affectant l'efficacité, mais aussi une manœuvre entravant l'avancement de l'analyse des dossiers d'importance sur lesquels je souhaite me pencher.

Ceci dit, vous vous rappellerez que lors de notre rencontre, je vous mentionné que mon arrivée au MTQ en juillet 2014 ne s'est pas fait sans heurt. J'ai dû affronter de multiples résistances, tout au long des 18 mois de mon mandat, particulièrement en ce qui a trait au partage d'informations. Ainsi, on m'a refusé des accès à certaines bases de données, à certains documents et à certains employés. Et ce, sans mentionner les délais complètement démesurés, quand on me soumettait une réponse, souvent insuffisante.

Et dans un autre ordre d'idée, quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre récemment la volonté du cabinet de déménager l'espace de travail que j'utilise, et de m'installer physiquement à

l'extérieur du cabinet. Cette surprise fut toutefois moindre en apprenant que le BSM ne souhaite pas m'héberger dans ses espaces de travail non plus, préférant me garder le plus loin possible de leurs activités. Donc, on moment d'écrire ces lignes, des recherches sont effectuées afin de me trouver un petit coin dans l'édifice, en s'assurant que je sois loin de mes sujets d'intérêts.

Comprenez-moi bien, plusieurs employés du MTQ m'ont été d'une aide inestimable depuis 2010. Plusieurs ont déployé des efforts considérables pour me fournir les informations nécessaires, pour m'aider dans mes recherches et même pour me mettre en garde contre ceux qui tentaient soit de me ralentir, soit de saboter mon travail. Plusieurs se sont confiés à moi, étant convaincus qu'effectivement, on peut faire mieux au MTQ considérant, soit la culture du secret fortement présente, ou les multiples irrégularités qui ont encore leur place au MTQ, malgré le rapport du VG de 2009, le rapport de l'UAC de 2011 et le rapport de la CEIC. J'ai compris que certains hauts dirigeants du MTQ n'ont pas le désir de profiter de mon expertise afin d'améliorer les situations potentiellement risquées du ministère. C'est un secret de polichinelle que plusieurs membres de la direction du MTQ souhaitent ardemment mon départ. Puisque nous en avons amplement discuté lors de notre rencontre, je ne crois pas pertinent de m'y attarder plus en détail dans la présente.

M. Ouellet, à la lumière du peu de collaboration que j'ai reçu des détenteurs de charge publique en situation de contrôle d'informations, je considère que les efforts que je déploie en ce moment pour faire des recherches et des analyses pour le compte du BSM, sont une distraction. Les enjeux ayant un risque possible concernant l'intégrité du Ministère, de ses employés et de ses contrats, se retrouvent dans les dossiers que je tente de traiter depuis mon arrivée en fonction. Ces dossiers sont d'une précarité telle que dans plusieurs des cas, je n'ai jamais pu me procurer toutes les informations pertinentes me permettant de poser un diagnostic précis. Toutefois, comme ce fut clairement entendu dès mon arrivée au Cabinet de M. Poëti, j'ai, et je continuerais, de transmettre les informations que je juge inquiétantes, voire même potentiellement criminelles, aux autorités compétentes.

Donc, dans les circonstances, comme je ne vois plus mon utilité au MTQ et que je ressens un profond malaise à dilapider des fonds publics en travaillant à répondre à des demandes superflues, je vous informe que je mets un terme à mon contrat avec vous. Je n'ai pas l'intention de continuer à travailler avec des gens qui mettent constamment des bâtons dans les roues et déploient tant d'efforts à gérer l'image plutôt que de prendre le taureau par les cornes et apporter les changements nécessaires afin de rétablir l'intégrité du ministère, de ses processus et des détenteurs de charge publique.

Comme j'ai cumulé plus de 18 mois de recherches et d'analyses et que mon mandat avec M. Poëti devait se terminer en juillet 2017, vous comprendrez que l'application de notre plan d'action n'était pas terminée. Ainsi, par acquit de conscience et dans l'éventualité où vous auriez un quelconque intérêt pour ma proposition, je vous offre de conclure mes travaux en prenant le temps de concilier tous mes dossiers, recherches et analyses. Dans un tel cas, ma

présence dans les locaux du ministère ne serait plus à ce moment-là nécessaire et je quitterais dès maintenant pour terminer mon contrat en juillet.

Je vous laisse le soin de réfléchir à vos besoins et intérêts, et n'hésitez pas à communiquer avec moi dans l'éventualité où de plus amples informations vous étaient nécessaires.

Entre temps, sachez que tous mes dossiers sont physiquement sous la protection du BSM, ainsi qu'ils se trouvent aussi dans l'ordinateur portable qui fut mis à ma disposition. Finalement, ci-joint, vous trouverez une clé USB pour compléter le tout.

Annie Trudel